

## ARRÊTÉ DU MAIRE

2026/130

Département de la  
**GIRONDE**  
Canton du  
**NORD MÉDOC**  
Commune de  
**VENDAYS-MONTALIVET**

### D-2026-130 ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION AVEC DÉVIATION LORS DU DÉFILÉ DU SHOW BIKE LE DIMANCHE 28 JUIN 2026

Le Maire de la Commune de VENDAYS-MONTALIVET,  
**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité à Montalivet pendant le rassemblement des  
« Bikers » du 26 au 28 juin 2026,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

La circulation de tous véhicules (autres que participants au « Show Bike ») sur la route de Montalivet sera réglementée par une déviation mise en place :

#### Dimanche 28 Juin 2026 :

- Pour la durée du défilé de motos

#### ARTICLE 2:

La circulation s'effectuera par une déviation proposée qui empruntera la route de Lassalle et suivra l'itinéraire suivant :

Lieux-dit : Grassac - Deycart - Baren de la Matte - .Burnet et se poursuivra par le pont des Cayrehourc vers le Mourey direction l'avenue de l'Europe

#### ARTICLE 3:

La Commune de Vendays-Montalivet mettra en place la signalisation et les déviations nécessaires au respect de ces conditions.

#### ARTICLE 4 :

Messieurs Les Adjointes, la Brigade de Gendarmerie Nationale, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vendays-Montalivet,

Le 24/04/2026,

Le Maire,  
Julien DASSÉ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte, dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification aux intéressés, conformément aux dispositions de l'article L.2131-3 du CGCT ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 033-213305402-20260424-D\_2026\_130-AR

